

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON**

2018-04-03

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Simon, tenue le 3 avril 2018 à 20h00 à l'édifice municipal sis au 49, rue du Couvent à Saint-Simon, sous la présidence de Monsieur Simon Giard, maire.

Sont présents : Monsieur Simon Giard, maire
Monsieur Patrick Darsigny, conseiller siège #1
Monsieur David Roux, conseiller siège #2
Monsieur Alexandre Vermette, conseiller siège #3
Madame Angèle Forest, conseillère siège #4
Monsieur Bernard Beauchemin, conseiller siège #5
Monsieur Réjean Cossette, conseiller siège #6

Secrétaire d'assemblée : Madame Johanne Godin, directrice générale et secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance**
- 2- Ordre du jour**
- 3- Procès-verbaux**
 - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2018
- 4- Période de questions**
- 5- Finances**
 - 5.1 Adoption des comptes payés
 - 5.2 Adoption des comptes à payer
- 6- Administration**
 - 6.1 Entretien ménager – embauche
 - 6.2 Proclamation – Société canadienne du cancer – Avril mois de la jonquille
 - 6.3 Proclamation de la semaine nationale des dons d'organes et de tissus
 - 6.4 Proclamation de la semaine nationale de la santé mentale 2018
- 7- Sécurité publique incendie et civile**
- 8- Transport routier**
 - 8.1 Appel d'offres pour réparation de la chaussée (rapiéçage de pavage) - Octroi
 - 8.2 Mandat pour le balayage mécanique des rues (2018-2019-2020)
 - 8.3 Mandat pour le lignage des rues (2018-2019-2020)
- 9- Hygiène du milieu**
 - 9.1 Dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017
- 10- Urbanisme**
- 11- Loisirs et culture**
 - 11.1 Réseau biblio de la Montérégie – Facture finale pour documents manquants
 - 11.2 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du comité des Loisirs du 27 mars 2018
 - 11.3 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du comité des Loisirs du 27 mars 2018
 - 11.4 Demande pour accompagnement au camp de jour pour enfants ayant des besoins particuliers
 - 11.5 Demande de paiement de la contribution de la Municipalité pour l'entretien de la patinoire
- 12- Avis de motion**
- 13- Règlements**
- 14- Période de questions**
- 15- Correspondance**
- 16- Affaires nouvelles**
- 17- Clôture de la séance**

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire Simon Giard demande aux membres du conseil un moment de réflexion. Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 20h00.

2- ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

63-04-2018

En conséquence, il est proposé par David Roux et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

3- PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2018

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2018 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

64-04-2018

En conséquence, il est proposé par Réjean Cossette et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2018.

Adoptée

4 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne seront inscrits au procès-verbal de cette session, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

5- FINANCES

5.1 Adoption des comptes payés

Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de séances antérieures ;

65-04-2018

En conséquence, il est proposé par Alexandre Vermette et unanimement résolu que les comptes payés par chèques C1800039 @ C1800051, par accès « D » L1800029 @ L1800041, par Dépôt Direct P1800060 @ P1800081, par Visa V0010096 et les salaires D1800048 @ D1800075 pour un montant total de **69 910,13 \$** soient approuvés et ratifiés selon la liste présentée.

Adoptée

5.2 Adoption des comptes à payer

Considérant que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer pour le prochain mois, et ce, pour le bon fonctionnement de l'administration municipale ;

66-04-2018

En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à acquitter la liste des comptes à payer pour un montant de **3 242,00 \$**.

Adoptée

6- ADMINISTRATION

6.1 Entretien ménager – Embauche

Considérant le poste vacant de préposée à l'entretien ménager en date de mars 2018 ;

Considérant l'affichage du poste publié dans le journal Le Jaseur de février 2018 ;

Considérant que Madame Roxanne Carbonneau a signifié son intérêt pour l'obtention du poste de préposée à l'entretien ménager ;

67-04-2018

En conséquence, il est proposé par Réjean Cossette et unanimement résolu :

- De procéder à l'embauche de madame Roxanne Carbonneau au poste de préposée à l'entretien ménager en date du 3 avril 2018, le tout selon l'offre discutée et de mandater le maire et la directrice générale à signer l'entente de travail avec Madame Carbonneau.
- De remercier chaleureusement Madame Danielle Landry Laflamme qui a occupé cette fonction durant les 21 dernières années.

Adoptée

6.2 Proclamation – Société canadienne du cancer – Avril mois de la jonquille

Considérant qu'en 2018, plus de 50 000 québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie ;

Considérant que grâce à des milliers de québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie ;

Considérant que la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies ;

Considérant que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

Considérant que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer ;

Considérant que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer ;

Considérant que le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui ;

Considérant qu'il y a lieu de poursuivre les recherches afin de continuer à vaincre la maladie ;

Considérant que le mois d'avril est le mois de la jonquille et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des personnes atteintes de cancer et dans la lutte contre la maladie ;

Considérant que la Société canadienne du cancer encourage les québécois à poser un geste significatif pendant le mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie ;

68-04-2018

En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et unanimement résolu :

- De décréter le mois d'avril, le Mois de la jonquille ;
- D'encourager la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée

6.3 Proclamation de la semaine nationale des dons d'organes et de tissus

Considérant l'engagement entre la MRC des Maskoutains, ses municipalités membres et la Sûreté du Québec concernant la promotion du don d'organes et des tissus par la distribution du dépliant *Merci de signer pour la vie* auprès de la population de la MRC des Maskoutains ;

Considérant l'édition de la *Semaine nationale des dons d'organes et de tissus* qui se tiendra du 22 au 28 avril 2018 ;

69-04-2018

En conséquence, il est proposé par Bernard Beauchemin et unanimement résolu de proclamer la semaine du 22 au 28 avril 2018 comme étant la *Semaine nationale des dons d'organes et de tissus* afin de sensibiliser la population de Saint-Simon à l'importance de ce don de vie.

Adoptée

6.4 Proclamation de la semaine nationale de la santé mentale 2018

Considérant que la Semaine de la santé mentale, qui se **déroule du 7 au 13 mai 2018**, est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « *7 astuces pour se recharger* » ;

Considérant que les 7 astuces sont de solides outils visant à renforcer et à développer la santé mentale des québécoises et des québécois ;

Considérant que la semaine s'adresse à l'ensemble de la population du Québec et à tous les milieux ;

Considérant que la semaine nous permet de découvrir que les municipalités du Québec, tout comme les citoyennes et citoyens, contribuent déjà à la santé mentale positive de la population ;

Considérant que les actions favorisant la santé mentale positive relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent la Semaine de la santé mentale :

- En invitant leurs citoyennes et leurs citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne <etrebiendanssatete.ca>;
- En encourageant les initiatives et activités organisées sur leur territoire;
- En proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

70-04-2018

En conséquence, il est proposé par David Roux et unanimement résolu de proclamer la semaine du 7 au 13 mai 2018 **Semaine de la santé mentale** dans la municipalité de Saint-Simon et d'inviter tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices des « *7 astuces* » pour se recharger.

Adoptée

7- SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

Aucun point

8- TRANSPORT ROUTIER

8.1 Appel d'offres pour réparation de la chaussée (rapiéçage de pavage) - Octroi

Considérant que des soumissions ont été demandées pour du rapiéçage de pavage et que l'ouverture desdites soumissions a eu lieu le 29 mars dernier en présence du directeur des travaux publics et de la directrice générale ;

Considérant les soumissions reçues de :

Entrepreneur	Prix à la TM	Prix à l'heure	Prix au litre / baril
Chapdelaine Asphalte	75,00 \$	535,00 \$	220,00 \$/baril
Eurovia Québec Construction	83,00 \$	880,00 \$	1,00 \$/litre
Pavage Maska inc.	85,00 \$	605,00 \$	1,10 \$/litre

71-04-2018

En conséquence, il est proposé par Bernard Beauchemin et unanimement résolu d'accepter la soumission de Chapdelaine Asphalte inc. pour le rapiéçage de pavage, celui-ci étant le plus bas soumissionnaire et conforme aux montants ci-haut énumérés, le tout plus les taxes applicables et ce, pour un montant budgété de l'année 2018.

Adoptée

8.2 Mandat pour le balayage mécanique des rues (2018-2019-2020)

Considérant la résolution # 53-03-2018, mandatant les Entreprises Myrroy inc. pour le balayage des rues avec un balai mécanique pour l'année 2018, au taux horaire de 112,00 \$;

Considérant la proposition reçue des Entreprises Myrroy inc. en date 12 mars 2018 pour effectuer ces travaux pour les années 2018, 2019 et 2020, et ce, au même taux ;

72-04-2018

En conséquence, il est proposé par Bernard Beauchemin et unanimement résolu de mandater les Entreprises Myrroy inc. pour effectuer le balayage des rues avec un balai mécanique pour les années 2018, 2019 et 2020, et ce, selon l'offre reçue le 12 mars 2018 à un taux horaire de 112,00\$ et d'abroger la résolution #53-03-2018.

Adoptée

8.3 Mandat pour le lignage des rues (2018-2019-2020)

Considérant que des soumissions ont été demandées auprès de quelques soumissionnaires pour l'octroi du contrat relatif au lignage des rues de la Municipalité, et ce, pour les trois prochaines années ;

Considérant que le fournisseur ayant fait la meilleure offre est Lignes Maska au coût de 175,00\$ du kilomètre pour une ligne simple continue ;

73-04-2018

En conséquence, il est proposé par Bernard Beauchemin et unanimement résolu d'octroyer le contrat relatif au lignage de rues pour les trois prochaines années à Lignes Maska, au montant de 175,00 \$ du kilomètre plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement selon le montant alloué au budget 2018 et celui des années 2019 et 2020.

Adoptée

9- HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017

Conformément à l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable (Q-2, r. 40), la directrice générale dépose auprès des membres du conseil municipal, le bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017. Ce document peut être consulté au bureau municipal aux heures habituelles d'ouverture ainsi que sur le site internet de la Municipalité.

10- URBANISME

11- LOISIRS ET CULTURE

11.1 Réseau biblio de la Montérégie – Facture finale pour documents manquants

Considérant la désaffiliation de la bibliothèque Lise-Bourque-St-Pierre de Saint-Simon, au Réseau BIBLIO Montérégie et ce, depuis le 31 décembre 2017 (résolution # 121-05-2017) ;

74-04-2018

Considérant que suite à cette désaffiliation les documents appartenant à Réseau BIBLIO Montérégie ont été retournés ;

Considérant que certains documents étaient manquants et n'ont pu être retournés ;

En conséquence, il est proposé par Bernard Beauchemin et unanimement résolu d'autoriser le paiement final de 592,12 \$ à Réseau BIBLIO Montérégie. Ce montant représente une entente finale pour les documents manquants.

Adoptée

11.2 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du comité des Loisirs du 27 mars 2018

La directrice générale procède au dépôt du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des Loisirs St-Simon du 27 mars 2018.

11.3 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du comité des Loisirs du 27 mars 2018

La directrice générale procède au dépôt du procès-verbal de l'assemblée régulière des Loisirs St-Simon du 27 mars 2018.

11.4 Demande pour accompagnement au camp de jour pour enfants ayant des besoins particuliers

Considérant que les Loisirs St-Simon inc. ont reçu trois (3) demandes pour accompagnement au camp de jour pour enfants ayant des besoins particuliers et demandent à la municipalité de traiter ce dossier ;

Considérant que selon la recommandation du comité d'études, deux des enfants pourront participer au camp de jour régulier de la Municipalité ;

Considérant que selon la recommandation du comité d'études, un animateur supplémentaire serait requis pour combler le besoin d'animation pour un des enfants ayant des besoins particuliers ;

Considérant le désir des parents de faire participer leur enfant au camp de jour quatre (4) jours/semaine pendant cinq (5) semaines ;

Considérant la problématique pour le recrutement d'animateurs au camp de jour pour une courte période de cinq (5) semaines à seulement quatre (4) jours par semaine ;

Considérant que l'une des options possibles est de référer au camp de jour pour enfant ayant des besoins spéciaux de la ville de Saint-Hyacinthe ;

Considérant que l'enfant fréquentera le service de garde en matinée et en fin de journée pour une durée approximative de 2 heures par jour ;

Considérant que la Ville de Saint-Hyacinthe ne veut pas avoir à traiter avec les parents des enfants habitants à l'extérieur de Saint-Hyacinthe pour la facturation des frais de camp de jour et pour le service de garde ;

Considérant que les frais de garde sont à la charge des parents ;

75-04-2018

En conséquence, il est proposé par Réjean Cossette et unanimement résolu :

- D'offrir aux parents la possibilité d'inscrire leur enfant à la ville de Saint-Hyacinthe, cette dernière ayant les infrastructures ainsi que le personnel pour convenir aux besoins de l'enfant;
- De payer à la Ville de Saint-Hyacinthe, les frais relatifs au camp de jour et les frais de garde prévus lors de l'inscription de l'enfant ;
- De refacturer aux parents, les frais relatifs aux frais de garde, ce montant représentant environ 2 heures par jour.

Adoptée

11.5 Demande de paiement de la contribution de la Municipalité pour l'entretien de la patinoire

Considérant la demande des Loisirs St-Simon de procéder au versement de la subvention pour l'entretien de la patinoire ;

76-04-2018

En conséquence, il est proposé par Réjean Cossette et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à remettre la somme de 5 800,00 \$ aux Loisirs St-Simon à titre de subvention pour l'entretien de la patinoire.

Adoptée

12- AVIS DE MOTION

Aucun point

13- RÈGLEMENTS

Aucun point

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne seront inscrits au procès-verbal de cette session, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

15- CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du 6 mars 2018 ;

16- AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds budgétaires suffisants pour acquitter toutes les dépenses approuvées par les membres du conseil en cette séance régulière du 6 avril 2018.

Johanne Godin, Directrice générale

17- CLÔTURE DE LA SÉANCE

77-04-2018

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Patrick Darsigny et unanimement résolu de clôturer la séance à 20h26.

Signé à Saint-Simon ce ____^{ème} jour de mai 2018.

Simon Giard,
Maire

Johanne Godin,
Directrice générale

Je, Simon Giard, maire ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.